



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 28 février-2 mars 2022

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 15 février 2022

WFP/EB.1/2022/6-A/Add.1/Rev.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'utilisation des technologies par le PAM dans les environnements difficiles

Contexte

1. Le présent document expose la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'utilisation des technologies par le PAM dans les environnements difficiles.
2. L'objet de l'évaluation était de déterminer si le PAM utilise – et a les moyens d'utiliser – les technologies de l'information et des communications les plus appropriées pour atteindre ses objectifs dans des conditions difficiles et si des mesures appropriées ont été mises en place pour atténuer et gérer tous les risques pour les populations et les opérations résultant de l'utilisation de technologies et de données numériques dans les environnements difficiles. L'évaluation répondait aussi à deux objectifs: rendre compte de l'action menée et favoriser l'apprentissage. Il s'agissait de dégager des enseignements et de donner des indications susceptibles de guider la transformation numérique et l'utilisation des technologies dans les environnements difficiles afin d'améliorer les opérations menées par le PAM et l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées.
3. Les évaluateurs ont recoupé de multiples sources d'information, à savoir six études de cas portant sur des pays ainsi que des entretiens, des enquêtes et des discussions de groupe ayant mobilisé plus de 300 informateurs clés, 1 000 employés du PAM et 1 400 personnes ayant bénéficié de ses services.

Coordonnateur responsable:

M. J. Mahanand
Responsable des systèmes d'information et
Directeur
Division des technologies
Tél.: 066513-4315

4. Il a été recommandé de concevoir une vision stratégique d'ensemble pour l'utilisation des technologies et données numériques, les individus et la protection devant être des préoccupations centrales, et de traduire cette vision en normes, directives et orientations pratiques claires; de déterminer avec plus de clarté les modalités de gouvernance liées à la transformation numérique du PAM; de perfectionner les stratégies existantes pour garantir une protection effective des individus et la gestion efficace des risques associés à l'utilisation des technologies; de prendre en compte systématiquement les considérations liées à l'inclusion et à l'égalité femmes-hommes et de mobiliser plus concrètement les communautés aux stades de la mise au point et de l'utilisation des technologies; d'élaborer une approche appropriée de la gestion de l'information pertinente et de l'apprentissage au sujet de l'utilisation des technologies par le PAM; d'investir davantage dans le développement des capacités et des compétences requises pour l'exercice de compétences de base en matière d'informatique ainsi que pour l'exploitation et le traitement des données; et de développer plus avant les partenariats à dimension technologique. Les recommandations subsidiaires donnent des détails supplémentaires sur les modalités de mise en œuvre de chaque recommandation de portée générale.
5. Il est indiqué dans le présent document si la direction accepte, accepte en partie ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. La réponse récapitule aussi les mesures à prendre (ou déjà prises), les entités responsables et les délais de mise en œuvre des recommandations.

Résumé de la réponse

6. Dans l'ensemble, la direction accueille avec satisfaction les constatations formulées à l'issue de l'évaluation stratégique, car elles s'inscrivent dans le prolongement des rapports de contrôle déjà établis, qui font apparaître davantage de cohérence dans l'approche mise en œuvre pour parvenir à amplifier le déploiement des solutions numériques déjà en place et à en assurer la viabilité et pour adapter les nouvelles initiatives à l'évolution des bonnes pratiques.
7. À cet égard, le PAM s'engage à définir clairement et à renforcer ses priorités en matière de transition numérique ainsi que les processus indispensables pour innover et s'améliorer sans relâche au niveau organisationnel et pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique. Pour ce qui est de la mobilisation d'investissements au profit des technologies numériques, il examinera les politiques, normes, directives et processus en vigueur aux fins de combler les lacunes constatées sur le plan des études, de la planification, de l'exécution, du suivi et du contrôle, de l'apprentissage et de la gestion du changement. Ce travail a pour finalité de renforcer l'apprentissage, d'optimiser la valeur tirée de ces investissements, de recenser et d'atténuer les risques et de mieux faire appliquer le principe de responsabilité. Parallèlement à l'amélioration des processus, le PAM prévoit de développer les capacités du personnel en matière numérique dans les domaines où cela présente une utilité, sans perdre de vue la nécessité d'une approche inclusive du recrutement et de la rétention du personnel chargé des technologies de l'information. Dans le même temps, il s'efforcera d'accroître sa contribution au système des Nations Unies en misant sur son expérience pour renforcer sa présence dans les instances multilatérales existantes et participer activement à l'évolution du discours et de la pratique à l'échelle mondiale. L'application intégrale des recommandations exigera l'affectation de ressources suffisantes.

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Degré de priorité: élevé ou moyen Échéance globale: juin 2023 1. Stratégie Dans le cadre du plan de mise en œuvre du Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et de la nouvelle stratégie institutionnelle du PAM en matière de technologies de l'information, formuler, en consultation avec toutes les divisions compétentes, une vision stratégique d'ensemble pour l'utilisation des technologies et données numériques, accordant une place centrale aux individus et à la protection, qui prenne en compte les environnements difficiles. Traduire cette vision en normes, directives et orientations pratiques claires et diffuser celles-ci en interne et auprès des partenaires.</p>					

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM
DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>1.1 Degré de priorité élevé (décembre 2022) Mobiliser les comités existants qui sont supervisés par le Comité des opérations et des technologies numériques du PAM et, en faisant appel à toutes les divisions compétentes, formuler une vision et une stratégie d'ensemble pour l'utilisation des technologies et données numériques au PAM, qui puissent servir de base pour la définition du programme d'activités du PAM et prennent spécifiquement en compte les environnements difficiles. Cette vision et cette stratégie devraient inclure des principes et des priorités claires pour ce qui est de l'utilisation des technologies numériques par le PAM, et mentionner explicitement la nécessité d'accorder la priorité aux approches axées sur l'être humain (protection, ancrage local et participation), ainsi que les objectifs d'efficacité et d'efficience. Diffuser la stratégie et les principes à l'échelle du PAM.</p>	<p>Responsable des systèmes d'information (Comité des opérations et des technologies numériques, Conseil consultatif du numérique du Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Bureau mondial de la confidentialité, Division des technologies, Accélérateur d'innovations, Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, Division des opérations d'urgence, Division de la sécurité, Division des programmes – action humanitaire et développement, bureaux régionaux et bureaux de pays)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>1. Élaborer une stratégie en matière de technologies de l'information qui répondra aux besoins opérationnels et concordera avec le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025, prendra en compte les différents contextes dans lesquels le PAM intervient et sera le fruit d'une consultation multipartite pour s'assurer qu'elle sera guidée par des principes centrés sur l'être humain. Le plan d'exécution de cette stratégie comprendra des conditions sous-jacentes: existence de cadres de gouvernance et d'action, perfectionnement du personnel, communication et gestion du changement et partenariats, entre autres éléments.</p>	<p>Responsable des systèmes d'information (Division des technologies, Comité des opérations et des technologies numériques, bureaux régionaux et bureaux de pays)</p>	<p>Décembre 2022</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>1.2 Degré de priorité moyen (juin 2023) Recenser, élaborer, compléter, rationaliser et privilégier des directives, formations et processus concrets et exploitables pour le passage à la phase opérationnelle de la vision stratégique définie par le PAM au sujet du rôle des technologies dans la pratique, en définissant des approches détaillées et adaptées pour les divers niveaux du PAM et les environnements difficiles dans lesquels il opère.</p>	<p>Division des technologies (Conseil consultatif du numérique du Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Bureau mondial de la confidentialité, Accélérateur d'innovations, Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, Division des opérations d'urgence, Division de la sécurité, Division des programmes – action humanitaire et développement, Division des transferts de type monétaire, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Division des programmes en milieu scolaire, Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, bureaux régionaux et bureaux de pays)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>2. Élaborer et faire appliquer des directives sur la planification et la mise en œuvre des feuilles de route pour le développement du numérique au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays. Ces directives porteront sur les études, la conception (prévoyant notamment une large mobilisation des parties prenantes), la mise en œuvre, le suivi, la phase consécutive à la mise en œuvre et la stratégie de retrait. Elles devront aussi mentionner des indicateurs de performance clés pour le suivi des progrès accomplis et des résultats obtenus. (Voir les mesures visant à donner suite aux recommandations 2.1 et 6.4.)</p>	<p>Division des technologies (référents)</p>	<p>Juin 2023</p>
			<p>3. Aider les départements, les divisions et les bureaux de pays à établir ou à adapter des feuilles de route pour le développement du numérique et s'assurer que ces documents concordent avec les objectifs du PAM et la stratégie en matière de technologies de l'information.</p>	<p>Division des technologies (référents)</p>	<p>Juin 2023</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>1.3 Degré de priorité moyen (juin 2023) Élaborer et compléter des notes d'information stratégiques, en consultation avec d'autres acteurs humanitaires, qui précisent l'approche normative adoptée par le PAM vis-à-vis de certains enjeux cruciaux, notamment les droits et responsabilités en matière de numérique, les données en accès libre, la gestion de l'identité numérique et l'utilisation de la biométrie, le traitement des données particulièrement sensibles, le respect de la réglementation en vigueur, les partenariats public-privé, le rôle des gouvernements donateurs, les services aux gouvernements et d'autres enjeux à mesure qu'ils se feront jour.</p>	<p>Responsable des systèmes d'information (Comité des opérations et des technologies numériques, Conseil consultatif du numérique du Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Bureau mondial de la confidentialité, Division des technologies, Division des programmes – action humanitaire et développement, Division des transferts de type monétaire, Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, Division des opérations d'urgence et Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>4. Coordonner l'élaboration et la diffusion de documents de position stratégiques sur les thématiques relatives à la transition numérique qui revêtent pour le PAM une importance cruciale à l'échelle mondiale. Entre autres questions possibles, on peut citer:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la biométrie (Bureau mondial de la confidentialité, Division des programmes – action humanitaire et développement et Division des transferts de type monétaire, avec l'appui de la Division des technologies); b) la gestion des identités (Division des transferts de type monétaire, Division des programmes – action humanitaire et développement et Division des technologies); c) les partenariats public-privé portant sur les technologies (Comité chargé de la collaboration avec le secteur des technologies, Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Bureau des services juridiques et Division des technologies); 	<p>Responsable des systèmes d'information (Division des technologies, Comité des opérations et des technologies numériques – la détermination de l'entité chargée de piloter l'élaboration de chaque document dépendra du savoir-faire nécessaire à cet égard)</p>	<p>Juin 2023</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			<p>d) les droits et responsabilités en matière de numérique (Division des programmes – action humanitaire et développement); et</p> <p>e) les services de solutions et conseil en matière de numérique à l'intention des gouvernements (Division des programmes – action humanitaire et développement et Division des technologies).</p>		
			5. Mettre en place une procédure d'examen périodique d'autres problèmes nouveaux à prendre en considération, à l'égard desquels il convient que le PAM adopte une position.	Responsable des systèmes d'information (Division des technologies et Comité des opérations et des technologies numériques)	Juin 2023

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM
DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>1.4 Degré de priorité élevé (décembre 2022) S'agissant de l'utilisation des technologies et données numériques, renforcer la mobilisation stratégique du PAM auprès d'autres entités des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales et de communautés de donateurs, aux fins de la définition et de l'utilisation de normes, outils et technologies communs, en vue de l'établissement de normes à l'échelle du secteur.</p>	<p>Division des technologies (Comité des opérations et des technologies numériques, Conseil consultatif du numérique du Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Division chargée des interactions avec le système des Nations Unies et de la collaboration multilatérale, Bureau de Washington, Bureau de Genève, Bureau de Bruxelles, Unité des partenariats avec les ONG, Division de l'innovation et de la gestion des connaissances, Bureau mondial de la confidentialité, Division des programmes – action humanitaire et développement, Division des transferts de type monétaire et Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>6. Renforcer la présence et le positionnement du PAM dans le système des Nations Unies et dans les instances à vocation stratégique, y compris en apportant un concours à des manifestations (ou en les co-organisant) dans le cadre des instances de haut niveau à New York, à Genève ou à Rome et d'autres initiatives multilatérales.</p>	<p>Division des technologies (Division chargée des interactions avec le système des Nations Unies et de la collaboration multilatérale, Département des partenariats et de l'action de sensibilisation, Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing et Département de l'élaboration des programmes et des politiques)</p>	<p>Janvier 2023</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Degré de priorité : élevé ou moyen Échéance globale : décembre 2022 2. Gouvernance Clarifier et renforcer les modalités de gouvernance et l'allocation des ressources s'agissant de la transformation numérique du PAM et de l'utilisation des technologies dans les environnements difficiles, ainsi que la répartition des rôles et responsabilités d'un niveau à l'autre du PAM, en améliorant l'équilibre entre les démarches axées sur les produits et les besoins.</p>					
<p>2.1 Degré de priorité élevé (décembre 2022) Définir clairement le champ d'action, les rôles et les responsabilités des entités participant au développement technologique et à l'innovation au PAM, en optimisant les synergies et en prenant la mesure du degré d'innovation constaté à divers niveaux du PAM.</p>	Responsable des systèmes d'information (Division de l'innovation et de la gestion des connaissances, Comité des opérations et des technologies numériques, Conseil consultatif du numérique du Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Division des technologies, Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, Division des opérations d'urgence, Bureau mondial de la confidentialité/Division de la gestion globale des risques)	La recommandation est acceptée.	1. Examiner la gouvernance du PAM en matière de technologies de l'information pour comprendre les lacunes dans l'assignation des responsabilités de gestion et de contrôle du développement et de la mise en place des technologies et proposer des solutions pour parer à ces failles.	Responsable des systèmes d'information (Division des technologies et Comité des opérations et des technologies numériques)	Décembre 2022

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>2.2 Degré de priorité élevé (décembre 2022) Établir clairement les lignes de responsabilité pour le contrôle et la conformité entre le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays, allouer des ressources suffisantes pour que le contrôle et l'appui soient efficaces, y compris aux fins de l'application des recommandations formulées dans la présente évaluation, et renforcer les mesures d'incitation au respect des règles d'utilisation des technologies et les mécanismes afférents à l'obligation de rendre compte de l'usage fait (à bon ou à mauvais escient) des technologies.</p>	<p>Responsable des systèmes d'information (Comité des opérations et des technologies numériques, Conseil consultatif du numérique du Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Division des technologies, Accélérateur d'innovations, Bureau mondial de la confidentialité et Division de la gestion globale des risques)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>2. Sur la base de l'examen de la gouvernance, le PAM renforcera les processus afin d'améliorer la compréhension, l'adoption et l'application des politiques existantes et, si besoin, d'élaborer de nouvelles politiques et de nouveaux cadres.</p>	<p>Responsable des systèmes d'information</p>	<p>Décembre 2022</p>
			<p>3. Élaborer une proposition d'investissement présentant en détail les ressources budgétaires nécessaires pour appliquer les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation. Chercher à intégrer les besoins dans le Plan de gestion pour 2023.</p>	<p>Responsable des systèmes d'information</p>	<p>Décembre 2022</p>
<p>Degré de priorité : élevé ou moyen Échéance globale : juin 2023 3. Risques et protection Élaborer des stratégies et des mécanismes propres à garantir la protection effective des populations touchées et du personnel humanitaire, ainsi que pour la gestion des risques associés à l'utilisation des technologies, en tenant compte en particulier des environnements difficiles ; s'appuyer sur une position stratégique en matière de protection, de droits des communautés touchées et de responsabilité vis-à-vis d'elles eu égard au développement et à l'utilisation des technologies.</p>					

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM
DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>3.1 Degré de priorité élevé (décembre 2022) Développer l'utilisation des évaluations de l'impact sur la vie privée et des analyses d'impact relatives à la protection afin de recenser les risques pour les individus et les risques numériques, ainsi que les conséquences fortuites potentielles de l'utilisation des technologies sur la protection, y compris en évaluant le niveau des connaissances, capacités et processus numériques des partenaires, en tenant compte des nouvelles menaces, comme les rumeurs lancées en ligne et les campagnes de désinformation, ainsi que les menaces physiques potentielles pour les avoirs numériques et leurs conséquences pour la protection des populations touchées et du personnel humanitaire.</p>	<p>Division des programmes – action humanitaire et développement (Bureau mondial de la confidentialité, Division des technologies, Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing, bureaux régionaux et bureaux de pays)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>1. Intégrer et élargir les cadres programmatiques d'évaluation et d'atténuation des risques liés au contexte et aux conflits à l'usage des bureaux de pays. Inclure les risques numériques, la menace que constitue l'utilisation de l'information (et la désinformation), les menaces pesant sur les avoirs numériques, l'accès à la technologie pour certains groupes de population, et d'autres aspects potentiellement négatifs des technologies.</p>	<p>Division des programmes – action humanitaire et développement</p>	<p>Décembre 2022</p>
			<p>2. Mettre en œuvre le cadre relatif aux partenaires coopérants, qui prévoit, entre autres, l'évaluation des capacités de ces partenaires dans le domaine de la maîtrise des outils numériques.</p>	<p>Division des programmes – action humanitaire et développement (Unité des partenariats avec les ONG)</p>	<p>Décembre 2022</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			3. Élaborer, en fonction des besoins, des directives sur la protection des données adaptées à des domaines opérationnels spécifiques.	Bureau mondial de la confidentialité (Division des programmes – action humanitaire et développement, Bureau des services juridiques, Division des technologies, Département de l'élaboration des programmes et des politiques et Division des ressources humaines)	Juin 2023
			4. Mettre à jour les directives sur la mise en place des évaluations de l'impact sur la vie privée au PAM.	Bureau mondial de la confidentialité (Division des programmes – action humanitaire et développement, Bureau des services juridiques, Division des technologies, Département de l'élaboration des programmes et des politiques, bureaux régionaux et bureaux de pays)	Juin 2023

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM
DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>3.2 Degré de priorité élevé (décembre 2022) Renforcer les stratégies de gestion des risques en matière de protection et de sécurité – qu'ils pèsent sur les populations touchées ou sur le personnel humanitaire – pour guider l'utilisation des technologies numériques dans les bureaux de pays situés dans des environnements difficiles, allouer les ressources nécessaires pour une action efficace face aux risques pesant sur la protection d'une manière générale et mettre en place des solutions de long terme pour parer aux risques en matière de sécurité, qu'ils soient de nature numérique ou qu'ils pèsent sur les individus.</p>	<p>Division des programmes – action humanitaire et développement (Bureau mondial de la confidentialité, Division de la sécurité, Division des technologies, bureaux régionaux et bureaux de pays)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>5. En ce qui concerne l'évaluation des risques et les mesures d'atténuation, voir la réponse à la recommandation 3.1.</p>	<p>Division des programmes – action humanitaire et développement (Division de la gestion globale des risques, Bureau mondial de la confidentialité, Division de la sécurité, bureaux régionaux et bureaux de pays)</p>	<p>Juin 2023</p>
			<p>6. Les mesures décrites dans la réponse à la recommandation 3.1 constituent des moyens efficaces de parer aux risques en matière de protection. La politique en matière de protection et de responsabilité à l'égard des populations touchées que le PAM a adoptée en 2020 comprend un cadre de financement qui sert d'outil de mobilisation de ressources afin de disposer de moyens de protection efficaces au Siège ainsi que dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays.</p>	<p>Division des programmes – action humanitaire et développement et Bureau mondial de la confidentialité</p>	<p>Décembre 2022</p>

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM
DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>3.3 Degré de priorité moyen (juin 2023) Appuyer le développement des tests de résistance (comme les exercices de simulation) pour prendre en compte les risques autres que ceux qui menacent la cybersécurité, par exemple les menaces pour la sécurité en général et autres événements perturbateurs, les risques d'atteinte à la réputation et les autres situations déstabilisantes (campagnes de désinformation et menaces associées aux demandes de données, par exemple), et obtenir le concours des partenaires d'exécution.</p>	<p>Division de la gestion globale des risques (Équipe chargée de la continuité des opérations, Division de la sécurité, Division des technologies, Bureau des services juridiques, Bureau mondial de la confidentialité, Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing, bureaux régionaux, bureaux de pays et Division des programmes – action humanitaire et développement)</p>	<p>La recommandation est acceptée. Cela nécessitera une forte participation à tous les niveaux du PAM.</p>	<p>7. Élaborer des pratiques optimales et des principes à suivre et définir des domaines concrets susceptibles de bénéficier d'examens ponctuels ou périodiques portant sur les erreurs ou la mauvaise utilisation des systèmes technologiques.</p>	<p>Division de la gestion globale des risques (Division des technologies, Bureau mondial de la confidentialité et Division des programmes – action humanitaire et développement)</p>	<p>Décembre 2022</p>
			<p>8. Aider les personnes qui exercent des fonctions à haut risque à concevoir et à effectuer des tests de résistance périodiques.</p>	<p>Division de la gestion globale des risques (Division des technologies et Bureau mondial de la confidentialité)</p>	<p>Décembre 2023</p>
<p>3.4 Degré de priorité moyen (juin 2023) Renforcer la transparence, la communication et la mise en commun des connaissances s'agissant de la protection (inclusion, sûreté, intégrité et dignité) en lien avec l'utilisation des technologies et apporter un appui aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux afin qu'ils communiquent entre eux et échangent des données d'expérience au sujet des risques en matière de protection et des réponses apportées s'agissant des données et de l'utilisation des technologies dans les environnements difficiles.</p>	<p>Division des programmes – action humanitaire et développement (Bureau mondial de la confidentialité, Division des technologies, bureaux régionaux et bureaux de pays)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>9. Faire connaître les produits et processus résultant de la mise en œuvre de la recommandation 3.1 – évaluation des risques liés au contexte et mesures d'atténuation des risques en matière de protection et de technologies, évaluation des capacités des partenaires coopérants, etc. – dans le cadre de la collaboration stratégique engagée avec les bureaux régionaux, notamment les responsables des programmes.</p>	<p>Division des programmes – action humanitaire et développement (bureaux régionaux)</p>	<p>Juin 2023</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Degré de priorité: moyen Échéance globale: juin 2023 4. Inclusion et mobilisation Prendre en compte des enjeux tels que l'inclusion, l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes dans le cadre du développement et de l'utilisation des technologies et susciter avec détermination la participation de membres de communautés diverses afin d'éclairer cette démarche.</p>					
<p>4.1 Degré de priorité moyen (juin 2023) Veiller à ce que le développement et le déploiement des technologies se fassent de manière inclusive et en tenant compte de la problématique femmes-hommes, grâce à des partenariats renforcés entre la Division des technologies et les spécialistes de la problématique femmes-hommes, de l'inclusion et de la protection, et au moyen de consultations menées auprès des bureaux régionaux et des bureaux de pays et, le cas échéant, des communautés touchées.</p>	Division des technologies (Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, Division des programmes – action humanitaire et développement, Division des transferts de type monétaire, Division de l'innovation et de la gestion des connaissances, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Division des programmes en milieu scolaire, bureaux régionaux et bureaux de pays)	La recommandation est acceptée.	(Les mesures ci-après s'appliquent aussi à la mise en œuvre des recommandations 4.3 et 4.4.) 1. Évaluer de manière plus méthodique les risques et les avantages des solutions informatiques avant leur mise en service. Cette mesure nécessitera une collaboration entre les différentes fonctions et entre les régions géographiques, pour que puissent être élaborés et mis en place des cadres tenant compte de la problématique femmes-hommes, participatifs et inclusifs à l'intention des référents chargés des solutions sur le terrain et au Siège.	Division des technologies (référents solutions informatiques, Division des programmes – action humanitaire et développement, Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes et Bureau mondial de la confidentialité)	Décembre 2023

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			2. Intégrer les résultats des évaluations dans l'examen des solutions informatiques proposées mené par le Conseil d'évaluation des demandes relatives aux technologies de l'information et le Conseil chargé de l'architecture informatique et, si nécessaire, le Comité des opérations et des technologies numériques et ses sous-comités.	Division des technologies (référénts solutions informatiques)	
			3. Mettre à jour le mandat du Conseil d'évaluation des demandes relatives aux technologies de l'information pour élargir la participation à différentes fonctions et permettre un examen plus multidimensionnel du déploiement des technologies.	Division des technologies	Décembre 2023

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>4.2 Degré de priorité moyen (juin 2023) Appliquer des stratégies de recrutement, de rétention et de perfectionnement du personnel inclusives pour les domaines fonctionnels du PAM intéressant les technologies de l'information, afin de promouvoir une plus grande diversité et la parité femmes-hommes dans les équipes (par exemple, désignation de femmes à des postes de spécialiste des technologies et représentation régionale).</p>	<p>Division des technologies (Division des ressources humaines et chefs de l'ensemble des divisions et des bureaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>4. Élargir la portée des activités en cours relatives à la parité femmes-hommes et à l'inclusion dans les services informatiques, comme la campagne sur les femmes dans le secteur des technologies ("<i>Women in Tech</i>"), une campagne annuelle de mise en valeur de l'image des employeurs menée par le PAM sur LinkedIn qui vise à promouvoir la diversité et à inciter un plus grand nombre de femmes à se porter candidates à des postes vacants au PAM dans le domaine des technologies de l'information; élargir également la portée des réunions de sensibilisation à la diversité et à l'inclusion.</p>	<p>Division des technologies (Division des ressources humaines)</p>	<p>Juin 2023</p>
<p>4.3 Degré de priorité moyen (juin 2023) Entériner les processus et les seuils de déclenchement pour la mobilisation et la participation effective de toutes les parties prenantes compétentes (internes et externes) dans le cadre du développement, de la mise à l'essai et de l'utilisation des technologies numériques, garantir une représentation équitable des diverses catégories d'individus auxquels le PAM prête assistance – ce qui doit être une composante systématique de l'approche du PAM – et veiller à ce que soit appliqué le principe de responsabilité à l'égard des personnes touchées.</p>	<p>Division des technologies (Conseil consultatif du numérique du Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Division des programmes – action humanitaire et développement, Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes et Division des transferts de type monétaire)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>5. Cette recommandation est traitée dans le cadre de l'application de la recommandation 4.1.</p>	<p>Division des technologies</p>	<p>Décembre 2023</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>4.4 Degré de priorité moyen (juin 2023) Élaborer, actualiser et faire appliquer à l'échelle du PAM la procédure et les responsabilités afférentes aux évaluations d'impact technologique multidimensionnelles menées au niveau des bureaux de pays, avant, pendant et après la mise en service des technologies numériques. Veiller à ce que ces évaluations couvrent l'efficacité, l'efficience, la viabilité, la sécurité, la confidentialité et les préoccupations de portée plus vaste intéressant la protection, l'équité et la problématique femmes-hommes.</p>	<p>Division des technologies (Comité des opérations et des technologies numériques, Conseil consultatif du numérique du Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Division des programmes – action humanitaire et développement, Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, Bureau mondial de la confidentialité, bureaux régionaux et bureaux de pays)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>6. Cette recommandation est traitée dans le cadre de l'application des recommandations 4.1 et 5.3.</p>	<p>Division des technologies</p>	<p>Décembre 2023</p>
<p>Degré de priorité: moyen Échéance globale: décembre 2023 5. Suivi, évaluation et gestion des connaissances Mettre au point une approche de la gestion des connaissances – aux fins de la collecte, du stockage et de la diffusion, en interne et à l'extérieur, d'informations pertinentes concernant l'utilisation faite par le PAM des technologies, en recueillant des éléments probants à l'appui de cette démarche et en optimisant les synergies – qui soit appropriée pour les environnements difficiles.</p>					

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM
DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>5.1 Degré de priorité moyen (décembre 2022) Renforcer et améliorer l'utilisation des outils existants de gestion des connaissances afin de donner accès à toutes les informations utiles intéressant les technologies qui sont consultables et utilisables dans les environnements difficiles. Cela peut inclure: i) un répertoire des solutions numériques fiables, contenant des informations essentielles au sujet de l'éventail d'outils technologiques du PAM et d'autres solutions approuvées; ii) un répertoire central des principales ressources, fiches d'informations et leçons tirées de la mise en place progressive à titre expérimental, puis de l'utilisation, des technologies numériques dans divers environnements; iii) une base de données présentant les spécialistes que le PAM compte parmi son personnel et les experts externes qui peuvent être consultés au sujet des questions liées aux technologies numériques; et iv) l'utilisation de forums et de communautés de pratique existants pour faciliter l'apprentissage et l'appui entre pairs.</p>	<p>Division de l'innovation et de la gestion des connaissances (Division des technologies, Division des programmes – action humanitaire et développement, Division des transferts de type monétaire, Division de la nutrition, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Division des programmes en milieu scolaire, Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, Division des opérations d'urgence, Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing, bureaux régionaux et bureaux de pays)</p>	<p>La recommandation est acceptée sur la base des informations communiquées par les divisions concernées.</p>	<p>1. Renforcer les outils et les plateformes de gestion des connaissances existants (comme la plateforme WFPgo, Yammer et les manuels du PAM) et créer une base de données spécialisée accessible aux utilisateurs des technologies numériques dans l'ensemble du PAM.</p>	<p>Division de l'innovation et de la gestion des connaissances (Division des technologies)</p>	<p>Décembre 2022</p>
			<p>2. Élaborer les méthodes à adopter au cours du cycle d'innovation pour renforcer l'impact, l'ampleur des opérations du PAM et la reproductibilité au sein du PAM et par d'autres entités du système d'aide humanitaire et de développement.</p>	<p>Division de l'innovation et de la gestion des connaissances (Division des technologies et chefs des divisions et des bureaux)</p>	<p>Décembre 2023</p>

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM
DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>5.2 Degré de priorité moyen (décembre 2023) Renforcer les activités existantes de suivi et d'évaluation ainsi que de communication d'informations en mettant en place des outils de mesure de la performance, des procédures d'évaluation et des cadres de communication d'informations, et en définissant clairement les modalités afférentes à l'obligation de rendre des comptes, avec des approches différenciées au cours de l'expérimentation, du déploiement initial, de la transposition à une plus grande échelle, puis du suivi systématique des technologies et données numériques.</p>	<p>Division des technologies (Unité de liaison pour le suivi et l'évaluation/Division de la planification et de la performance institutionnelles et Accélérateur d'innovations)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>3. Élaborer et mettre en place un cadre de suivi comprenant des indicateurs de risque et de performance clés à l'intention des référents solutions (en lien avec les résultats des mesures proposées au titre des recommandations 2.2, 4.1 et 5.3).</p> <p>4. Faire en sorte que les indicateurs relatifs aux éléments probants et à l'apprentissage et à l'exploitation des technologies figurent dans le Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025 et dans les rapports annuels sur les résultats.</p>	<p>Division des technologies (Division de la planification et de la performance institutionnelles)</p>	<p>Décembre 2023</p>
<p>5.3 Degré de priorité moyen (décembre 2023) Procéder à des études et à des évaluations périodiques pour combler les lacunes critiques dans les connaissances et faire connaître les bonnes pratiques en matière d'utilisation des technologies numériques, en fonction des besoins, en abordant des thèmes tels que la problématique femmes-hommes et l'inclusion, le rapport coût-efficacité, l'efficacité et l'utilisation optimale des ressources, les examens des risques et le transfert de la charge de la preuve du consentement.</p>	<p>Division des technologies (Division de l'innovation et de la gestion des connaissances et Département de l'élaboration des programmes et des politiques)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>5. Établir et mettre en œuvre avec le personnel compétent un cadre pour les évaluations multidimensionnelles et fondées sur des données factuelles portant sur les initiatives numériques du PAM, le but étant de s'inspirer des bonnes pratiques et de tirer parti des conséquences positives, y compris lorsqu'elles sont fortuites (voir les réponses aux recommandations 1.3, 2.2 et 5.1). Ce travail complétera les activités de contrôle actuellement menées par les responsables régionaux des technologies de l'information.</p>	<p>Responsable des systèmes d'information (Division des technologies, divisions du Siège, bureaux régionaux et bureaux de pays)</p>	<p>Deuxième trimestre de 2023</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			6. Établir chaque année une synthèse des constatations résultant de missions de contrôle portant sur les technologies de l'information afin de définir les bonnes pratiques et de déceler les lacunes. Signaler les questions d'une importance cruciale au Comité des opérations et des technologies numériques.	Division des technologies	Décembre 2023
			7. Gérer, conserver et diffuser en interne, et à l'extérieur le cas échéant, les résultats des mesures ci-dessus au moyen d'un processus et d'outils de gestion des connaissances bien conçus (voir les réponses aux recommandations 1.3, 2.2 et 5.1).	Division des technologies (Division de l'innovation et de la gestion des connaissances)	Décembre 2023

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Degré de priorité: moyen Échéance globale: juin 2023 6. Compétences numériques et gestion du changement Investir dans l'élaboration et l'exécution d'une stratégie cohérente de développement des capacités et de gestion du changement s'agissant des compétences numériques élémentaires et de l'aptitude à exploiter et traiter des données de l'ensemble du personnel du PAM, en particulier dans les pays où l'aptitude à se servir des outils numériques et les compétences connexes sont limitées.</p>					
<p>6.1 Degré de priorité moyen (juin 2023) Évaluer les possibilités offertes de renforcer l'esprit d'initiative et les compétences du personnel du PAM en matière de technologies numériques, notamment grâce à l'entretien et au perfectionnement de compétences spécialisées au Siège et dans les bureaux régionaux en vue d'aider les bureaux de pays à utiliser ces technologies, et en complétant la liste des qualifications requises dans les descriptifs d'emploi, de manière à ce qu'elles correspondent pleinement aux exigences d'ordre technologique.</p>	Division des technologies (Division des ressources humaines et ensemble des divisions et bureaux)	La recommandation est acceptée.	1. Revoir les profils d'emploi types existants afin d'élargir les compétences requises dans les domaines du numérique et de la gestion des données.	Division des technologies	Juin 2023
			2. Élaborer un modèle de mandat pour les fonctions assurées dans les domaines du numérique et de la gestion des données afin d'assurer l'homogénéité des capacités au sein des services informatiques et d'autres domaines d'activité dans lesquels la technologie et l'analyse des données sont nécessaires.	Division des technologies	Juin 2023

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM
DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>6.2 Degré de priorité moyen (juin 2023) Actualiser les modules de formation à l'utilisation des technologies et données numériques existants (par exemple WeLearn) et en élaborer de nouveaux, et en tirer un programme de formation cohérent pour que le personnel puisse acquérir de nouvelles compétences petit à petit.</p>	<p>Division des technologies (Division des ressources humaines)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>3. Poursuivre les activités de formation en cours au sein des services informatiques, en les adaptant à des outils informatiques spécifiques.</p>	<p>Division des technologies</p>	<p>En cours</p>
			<p>4. Mettre en œuvre le programme consacré aux connaissances fondamentales sur les technologies établi par la Division des technologies ("<i>TEC Foundations Programme</i>"), qui porte sur la technologie en tant que discipline et étudie les divers rôles et fonctions qui s'y rattachent. Ce programme aborde des aspects techniques comme les systèmes et services, les réseaux et la sécurité, l'écriture de script et la programmation, la gestion des données et le secteur des technologies. Il passe aussi en revue les technologies qui en relèvent.</p>	<p>Division des technologies</p>	<p>Juin 2023</p>
			<p>5. Élaborer des supports d'apprentissage et de perfectionnement et un parcours de formation à l'exploitation et au traitement des données dans WeLearn, accompagné d'un programme d'apprentissage progressif de l'utilisation de DOTS, la plateforme de données du PAM qui utilise le logiciel Foundry, ces deux formations s'adressant à l'ensemble du personnel.</p>	<p>Division des technologies</p>	<p>Juin 2023</p>

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM
DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>6.3 Degré de priorité moyen (juin 2023) Examiner les possibilités offertes de conditionner l'accès aux données sensibles au suivi d'une formation adéquate à la manipulation de telles données.</p>	<p>Bureau mondial de la confidentialité (Division des technologies et chefs de l'ensemble des divisions et des bureaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>6. Étudier les moyens d'ajouter le traitement de données sensibles au module de formation détaillé établi dans le cadre des activités mentionnées à propos de la recommandation 7.3.</p>	<p>Bureau mondial de la confidentialité (Division des programmes – action humanitaire et développement, Bureau des services juridiques, Division des technologies, Département des partenariats et de l'action de sensibilisation, bureaux régionaux et bureaux de pays)</p>	<p>Juin 2023</p>
			<p>7. Recenser et surveiller les solutions existantes pour lesquelles la gestion des codes d'accès des utilisateurs (authentification) est actuellement insuffisante.</p>	<p>Division des technologies</p>	<p>Juin 2023</p>
			<p>8. Remédier aux risques découlant des points faibles des méthodes d'authentification décelés dans les systèmes.</p>	<p>Division des technologies (référénts données)</p>	<p>Juin 2023</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>6.4 Degré de priorité moyen (juin 2023) Envisager l'exploitation des technologies numériques comme un vecteur de modification des comportements exigeant une stratégie de gestion du changement qui aille au-delà de la formation, pour garantir que le personnel adopte ces technologies et se conforme aux exigences y afférentes de manière durable.</p>	<p>Division des technologies (Comité des opérations et des technologies numériques, Conseil consultatif du numérique du Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Division de l'innovation et de la gestion des connaissances et chefs de l'ensemble des divisions et des bureaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>9. Inclure dans les feuilles de route pour le développement du numérique des éléments relatifs à la gestion du changement et des connaissances qui définissent des stratégies de transfert des responsabilités et de retrait, des activités de communication et de socialisation et des études d'impact (voir aussi les réponses aux recommandations 1.2 et 1.3).</p>	<p>Division des technologies (Comité des opérations et des technologies numériques, tous les référents solutions ou les bureaux de pays)</p>	<p>Juin 2023</p>
<p>Degré de priorité: élevé ou moyen Échéance globale: juin 2023 7. Partenariats Investir dans la conclusion de partenariats technologiques fructueux, et dans l'appui à de tels partenariats, dans le cadre ou à l'appui d'opérations à mener dans des environnements difficiles, en mettant l'accent sur les partenaires locaux sans toutefois s'y limiter, en considérant les avantages mutuels comme un principe clé de viabilité en la matière et en s'efforçant d'améliorer et de maintenir sur une base continue l'accès à Internet.</p>					

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
7.1 Degré de priorité moyen (juin 2023) Préciser et faire appliquer les principes directeurs qui incluent la consultation, la pertinence par rapport au contexte local et la viabilité comme facteurs clés pour la sélection, le développement et l'utilisation des technologies, en envisageant d'apporter un appui aux innovateurs locaux ou de forger des partenariats avec eux.	Division des technologies (Division de l'innovation et de la gestion des connaissances et Département de l'élaboration des programmes et des politiques)	La recommandation est acceptée.	1. Cette recommandation est traitée dans le cadre de l'application des recommandations 1.2 et 4.1.	Division des technologies	Décembre 2023
7.2 Degré de priorité moyen (juin 2023) Appuyer le développement des capacités numériques des partenaires d'exécution, par exemple en affectant à cette tâche du personnel d'appui et en proposant des modules de formation appropriés et accessibles sur une plateforme de formation assurant l'interface avec les partenaires coopérants.	Division des technologies (Division des ressources humaines)	La recommandation est acceptée.	2. Guider les partenaires d'exécution en ce qui concerne l'évaluation des capacités numériques nécessaires lors de la mise en place de nouvelles solutions informatiques ou de nouveaux services numériques.	Division des technologies (Unité des partenariats avec les ONG et Division des programmes – action humanitaire et développement)	Juin 2023
			3. Continuer d'assurer des formations sur des questions telles que la préparation aux situations d'urgence dans le domaine des technologies de l'information et des communications à l'intention des partenaires humanitaires dans le cadre du module des télécommunications d'urgence.	Division des technologies	Juin 2023
			4. Sur demande, fournir aux partenaires humanitaires une connexion à Internet dans les situations d'urgence survenant brutalement (environnements difficiles).	Division des technologies	Juin 2023

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM
DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>7.3 Degré de priorité moyen (juin 2023) Améliorer les procédures et les capacités applicables aux fins du renforcement de la protection des données personnelles lors des activités menées avec diverses parties prenantes, notamment au moyen de la publication de modèles de contrat et de documents d'orientation, de l'octroi d'une formation et du renforcement des capacités.</p>	<p>Bureau mondial de la confidentialité (Division des programmes – action humanitaire et développement, Bureau des services juridiques, Division des technologies, Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Département des partenariats et de l'action de sensibilisation, bureaux régionaux et bureaux de pays)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>5. Établir des contrats types qui prévoient des capacités et des procédures en matière de protection des données dans le cadre des activités menées avec diverses parties prenantes.</p>	<p>Bureau mondial de la confidentialité et Bureau des services juridiques</p>	<p>Juin 2023</p>
			<p>6. Élaborer des supports de sensibilisation et de formation portant sur les contrats types et diffuser ces modèles partout au PAM.</p>	<p>Bureau mondial de la confidentialité (Division des programmes – action humanitaire et développement, Bureau des services juridiques, Division des technologies, Département des partenariats et de l'action de sensibilisation, bureaux régionaux et bureaux de pays)</p>	<p>Juin 2023</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			7. Élaborer un programme de formation et de sensibilisation et des supports de communication dans le domaine de la protection des données personnelles à divers échelons du PAM, y compris dans le cadre de la collaboration avec les partenaires (formation générale, formation des cadres, formation des coordonnateurs référents, etc.).	Bureau mondial de la confidentialité (Division des programmes – action humanitaire et développement, Bureau des services juridiques, Division des technologies, Département de l'élaboration des programmes et des politiques, bureaux régionaux et bureaux de pays)	

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM
DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>7.4 Degré de priorité élevé (juin 2022) Faire l'inventaire des procédures de contrôle, de diligence raisonnable et d'examen, les rationaliser et continuer d'y sensibiliser les parties prenantes, aux fins du développement de partenariats impliquant l'utilisation de technologies ou de données numériques (s'agissant notamment du recueil préalable de renseignements au sujet des partenaires potentiels, de la communication, et de la transparence ainsi que des répercussions potentielles – déontologiques, opérationnelles et en matière de réputation – à envisager, en particulier lorsqu'une association avec des partenaires étatiques, paraétatiques ou privés est envisagée).</p>	<p>Département des partenariats et de l'action de sensibilisation (Comité chargé de la collaboration avec le secteur des technologies, Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Bureau des services juridiques, Division de l'innovation et de la gestion des connaissances et bureaux régionaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>8. Faire en sorte que les négociations avec des partenaires stratégiques potentiels et les partenariats en cours restent conformes aux besoins du PAM, en donnant des indications sur les activités de création de partenariats et en menant des examens périodiques des relations existantes, notamment des évaluations des risques et des avantages associés aux partenariats envisagés au niveau de la mise en œuvre.</p>	<p>Comité chargé de la collaboration avec le secteur des technologies et Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds (Division des technologies et Comité des opérations et des technologies numériques)</p>	<p>Juin 2022</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			9. Définir des normes à l'échelle du PAM et une procédure pour la protection des données techniques et opérationnelles et l'examen déontologique des partenariats technologiques noués avec des entités étatiques, paraétatiques ou privées.	Département des partenariats et de l'action de sensibilisation/ Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources (Comité des opérations et des technologies numériques, Division des technologies, Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Division des achats, Division des programmes – action humanitaire et développement et Bureau des services juridiques)	Décembre 2022

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LE PAM DANS LES ENVIRONNEMENTS DIFFICILES					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			10. Former les responsables des partenariats avec le secteur privé aux procédures de diligence raisonnable à suivre.	Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds (Bureau des services juridiques et Division des technologies)	En cours
			11. Tirer des enseignements des procédures en vigueur pour rechercher et élaborer des moyens de remédier aux risques liés à la gestion des fournisseurs qui résultent des relations que le PAM entretient avec les partenaires du secteur privé auxquels il achète des biens ou des services (dans le secteur des technologies ou d'autres secteurs).	Division des achats (Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds)	Juin 2022
			12. Définir des orientations pratiques à l'intention de l'ensemble des responsables des partenariats au PAM sur les moyens à mettre en œuvre pour évaluer dans quelle mesure les partenaires potentiels sont adéquats et pour établir de nouveaux partenariats dans le secteur des technologies et obtenir l'aval nécessaire.	Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds et Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources (Division des technologies et Bureau des services juridiques)	Juin 2022